



Avis juridique important

Français

EUROPA &gt; Salle de presse &gt; Communiqués de presse

Contact | Recherche sur EUROPA

RSS

Midday  
ExpressDerniers  
communiqués  
de presse

Choisissez un thème

Recherche



Connexion

Abonnement

Documentation

Quoi de neuf?

A propos de ce service

## Aides d'état: La Commission approuve un financement public de €2 millions pour un réseau de très haut débit en France

Référence: IP/07/1070 Date: 11/07/2007

HTML: FR EN DE

PDF: FR EN DE

DOC: FR EN DE

IP/07/1070

Bruxelles, le 11 juillet 2007

### Aides d'état: La Commission approuve un financement public de €2 millions pour un réseau de très haut débit en France

***La Commission a approuvé sur la base des règles communautaires en matière d'aides d'Etat le financement par le Sicoval, une communauté d'agglomérations dans le Sud Est Toulousain, d'un réseau de très haut débit destiné exclusivement aux entreprises et établissements publics situés sur son territoire.***

Madame Neelie Kroes, Commissaire chargée de la Concurrence, a déclaré: "Je suis ravie de pouvoir donner le feu vert à un projet qui permet l'accès au très haut débit à des PME à des conditions abordables tout en respectant les règles en matière d'aides d'Etat".

L'aide du Sicoval vise à favoriser la mise en place d'une infrastructure de fibre optique, qui sera gérée par un délégataire et qui fournira des offres en gros (fibre optique ou bande passante) aux opérateurs de télécommunication désirant proposer des offres de détail aux entreprises et établissements publics du Sicoval. Ce réseau a été techniquement conçu de façon à permettre un accès optimal à tous les opérateurs qui le désireraient, à des conditions et des tarifs transparents et non discriminatoires. Le réseau connectera directement tous les participants en fibre optique et ils pourront ainsi avoir accès à un débit symétrique d'au moins 10 Mégabits par seconde.

Le délégataire qui construira et opérera ce réseau est le consortium Marais Contracting – Vinci – Alcatel. Il a été sélectionné par appel d'offre et recevra pour cela une aide de €2 million.

Le projet fait suite à un constat que l'offre de haut débit existant sur ce territoire était trop coûteux pour les entreprises concernées, qui sont pour l'essentiel des PME, ou ne correspondaient pas à leurs besoins. C'est pourquoi la Commission a conclu que cette aide pouvait être autorisée sur la base de l'article 87 paragraphe 3 point c du traité CE –aides destinées à faciliter le développement de certaines activités-, même dans une région où certains services de haut débit sont déjà fournies.